



Comment contester une saisie-attribution sur compte bancaire ?

Fiche pratique publié le 29/06/2025, vu 129 fois, Auteur : [NICOLAS Avocat](#)

Vous pouvez contester une saisie-attribution sur compte bancaire dans un délai d'un mois. La procédure passe par le juge de l'exécution, souvent avec l'assistance obligatoire d'un avocat.

Lorsque vous venez de découvrir que votre compte bancaire a été bloqué suite à une **saisie-attribution**, vous vous demandez **comment contester une saisie d'attribution sur compte bancaire ?**

Ne restez pas paralysé : vous avez des **droits** – mais surtout, des **délais stricts à respecter**. Ainsi, il convient de bien maîtriser la **procédure de [contestation d'une saisie-attribution](#)**, les **motifs de contestation**, la **compétence du juge**, et **pourquoi l'assistance d'un avocat est souvent obligatoire**.

Qu'est-ce qu'une saisie-attribution ?

La **saisie-attribution** est une procédure rapide permettant à un créancier muni d'un titre exécutoire (ex : décision de justice, acte notarié) de saisir directement les sommes présentes sur votre compte bancaire.

Mais attention : cette procédure n'est pas infaillible. Si vous êtes victime d'une erreur, d'un abus ou si la saisie est partiellement ou totalement injustifiée, vous pouvez **contester la saisie-attribution devant le juge de l'exécution** (le JEX).

Qui peut contester une saisie-attribution ?

Plusieurs parties peuvent initier une **contestation de saisie-attribution** :

- **Le débiteur saisi** (vous, en tant que particulier ou entreprise)
- **Le tiers saisi** (la banque, en cas de mauvaise exécution)
-

Dans certains cas, un **co-titulaire de compte** ou un **époux** sur un compte joint

Délai pour contester une saisie-attribution : agissez vite !

Le **délai de contestation d'une saisie-attribution** est de **1 mois** à compter de la **dénonciation de la saisie**. Ce délai est impératif. Passé ce délai, il est **impossible de contester**, sauf exception rare (fraude, vice de procédure).

Conseil pratique : demandez à votre banque un **certificat de non-contestation de saisie-attribution** si vous ne réagissez pas. Ce certificat permet au créancier de débloquer les fonds.

Motifs valables de contestation d'une saisie-attribution

Parmi les **motifs de contestation de saisie-attribution** les plus fréquents :

- Le **titre exécutoire** est inexistant, périmé ou entaché d'irrégularités
 - La **somme saisie est exagérée** ou comprend des créances prescrites
 - Il existe un **paiement antérieur** ou un **plan de remboursement** en cours
 - Le **compte saisi contient des sommes insaisissables** (ex : RSA, prestations familiales)
 - **Erreur de destinataire** : vous n'êtes pas le débiteur réel
-

Quelle est la procédure de contestation d'une saisie-attribution ?

Voici les grandes étapes de la **procédure de contestation de saisie-attribution** :

1. **Rédaction d'une assignation en contestation de saisie-attribution**
2. **Saisine du juge de l'exécution (JEX) du tribunal judiciaire** compétent
3. **Audience** devant le juge
- 4.

Décision rendue (mainlevée, réduction de la somme saisie, rejet)

Le **juge compétent pour une contestation de saisie-attribution** est celui du **lieu du domicile du débiteur** (voir la **compétence territoriale JEX contestation saisie-attribution** selon le **Code de procédure civile d'exécution - CPCE**).

Avocat obligatoire pour la contestation d'une saisie-attribution

Dans de nombreux cas, **l'avocat est obligatoire** pour la **contestation de saisie-attribution devant le JEX**. Cela dépend notamment de la nature de la demande et du montant. D'où l'importance de **consulter un avocat expérimenté dès réception de la dénonciation**.

Pourquoi faire appel à un avocat ?

- Respect des **délais** et des **formalités**
 - Rédaction d'une **assignation JEX contestation saisie-attribution** solide
 - Conseil stratégique sur les **effets de la contestation**
 - Démonstration claire de vos **droits à l'insaisissabilité**
-

Compétence territoriale et juridiction compétente

La **compétence du juge de l'exécution en matière de contestation de saisie-attribution** est fixée par le **Code de procédure civile d'exécution (CPCE)**. Le **tribunal judiciaire** du domicile du débiteur est compétent.

En cas de doute sur la **compétence territoriale pour une contestation de saisie-attribution**, votre avocat pourra effectuer une **analyse juridique personnalisée**.

Conséquences et effets de la contestation

Dès que la **saisine du JEX pour contestation de saisie-attribution** est effectuée, les **fonds saisis sont gelés**, mais **non transférés au créancier** jusqu'à la décision du juge.

En cas de succès :

- **Mainlevée partielle ou totale** de la saisie
 - **Condamnation du créancier** aux dépens (dans certains cas)
 - Protection de vos **revenus insaisissables**
-

Contestation du procès-verbal de saisie-attribution

Il est possible de contester **le procès-verbal de saisie-attribution** si celui-ci comporte des erreurs de forme ou de fond. Cela s'intègre dans la **contestation de la saisie selon la procédure CPCE**.

Besoin d'agir rapidement ? Contactez un avocat dès maintenant

Vous avez reçu une **dénonciation de saisie-attribution** et souhaitez la contester ? ? Chaque jour compte.

En tant qu'**avocat en droit de l'exécution**, je peux vous assister immédiatement dans :

- La **rédaction de l'assignation de contestation de saisie-attribution**
- La **saïne du JEX**
- L'analyse des **motifs de contestation**
- La **négociation avec le créancier**

Appelez dès maintenant pour une consultation rapide, ou prenez rendez-vous en ligne pour obtenir un **accompagnement sur-mesure**.

Pour résumer : les points clés

Question	Réponse rapide
Délai de contestation	1 mois à compter de la dénonciation
Juge compétent	Juge de l'exécution du tribunal judiciaire
Avocat obligatoire ?	Oui, dans la majorité des cas

Question**Réponse rapide**

Motifs de contestation Titre inexistant, somme insaisissable, erreur, paiement...

Compétence territoriale Tribunal du domicile du débiteur

Procédure Assignation + audience JEX